

# WELCOME PACK ADHESION

## AGENCES FNAIM



Contrat AXA Loyers Impayés  
Contrat AXA Propriétaire Non Occupant

## Table des matières

1. Tableau des Garanties Loyers Impayés AXA .....	3
2. Tableau des Garanties Propriétaire Non occupant AXA.....	4
3. Critères de solvabilité et pièces constitutives (nouvelle location)	5
4. Conditions de reprise des lots .....	9
5. F.A.Q.....	10
6. Comment souscrire au contrat AXA .....	12
7. Formulaire de souscription .....	13

## 1. Tableau des Garanties Loyers Impayés AXA

Vous trouverez ci-dessous les garanties et plafonds de garantie du contrat AXA Loyers Impayés.

TABLEAU DES GARANTIES GLI		
GARANTIES	Montant maximum par sinistre dans la limite du plafond global de garantie de : 80.000€	
	FRANCHISES	MONTANTS MAXIMUM PAR SINISTRE
<b>Loyers impayés</b> (charges comprises) - Formule 1* - Formule 2* - Formule 3*	<b>Sans Franchise</b> <b>Franchise de 1 mois</b> <b>Franchise de 2 mois</b>	Loyer maximum de <b>3.100 €</b> par mois - Sans limitation de durée - Sans limitation de durée - <b>16 mois</b> de garantie, dans la limite du plafond de <b>18 600€</b> par sinistre
<b>Détériorations immobilières</b> : dommages matériels et perte de location consécutive	<b>Sans franchise</b> , lorsque le bail prévoit un <b>dépôt de garantie d'au moins un mois</b> <b>ou</b> <b>franchise d'un mois</b> de loyer hors charges d'origine en l' <b>absence de dépôt de garantie</b>	<b>9 500 € par sinistre</b>
<b>Frais de contentieux</b> , serrurier, garde meubles et déménagement		Contentieux lié aux Loyers Impayés : dans la limite du plafond de garantie des Loyers Impayés - Contentieux lié aux Détériorations Immobilières : dans la limite de <b>150€</b> par locataire et par sinistre
<b>Loyers impayés</b> après départ prématuré, décès du locataire		Jusqu'à récupération des locaux vides, dans la limite de la part de préavis non effectuée et non réglée des loyers
<b>Protection juridique dans le cadre du bail</b> (hors LI et DI)	Seuil d'intervention <b>400 €</b>	<b>4 000 €</b> par litige

\* Les conditions permettant le passage de la formule 1 à 2 et 2 à 3 sont liées à la durée de l'indemnisation et au nombre de sinistres sur une période donnée :

- Passage de la formule 1 à 2 si la durée du sinistre GLI est strictement supérieure à 5 mois ou si un second sinistre intervient dans les 24 mois suivant la clôture du précédent sinistre.
- Passage de la formule 2 à 3 si la durée du sinistre GLI est strictement supérieure à 4 mois ou si un second sinistre intervient dans les 24 mois suivant la clôture du précédent sinistre.

Les conditions permettant le passage de la formule 3 à 2 et 2 à 1 sont liées à la durée de la période sans sinistre GLI - période écoulée sans qu'aucune indemnisation ne soit versée à l'assuré.

- Passage de la formule 3 à 2 si la durée sans sinistre GLI est strictement supérieure à 24 mois à compter de la clôture du sinistre précédent.
- Passage de la formule 2 à 1 si la durée sans sinistre GLI est strictement supérieure à 12 mois à compter de la clôture du sinistre précédent.

La période de 24 et 12 mois implique uniquement qu'aucune indemnisation n'a été versée par la compagnie à l'assuré.

Le passage d'une formule à une autre n'est pas impacté par la sinistralité PNO.

## 2. Tableau des Garanties Propriétaire Non occupant AXA

GARANTIES	FRANCHISES	MONTANTS MAXIMUM PAR SINISTRE
<b>Propriétaire Non Occupant</b>		
Incendie et événements assimilés	Sans franchise	Valeur de reconstruction à neuf
Événements climatiques	228 € par sinistre	Valeur de reconstruction à neuf
Dégâts des eaux	Sans franchise	Valeur de reconstruction à neuf Recherche de fuite : <b>3 500 €</b> par sinistre
Bris de glace	Sans franchise	Valeur de remplacement Sauf Vitraux/panneaux solaires : <b>10 000 €</b>
Vol et vandalisme	Sans franchise	Valeur de reconstruction à neuf
Catastrophes Naturelles	Franchise légale	Valeur de reconstruction à neuf
Frais supplémentaires	Sans franchise	Frais consécutifs : <b>15 %</b> de l'indemnité Perte de Loyer : 1 année
Responsabilité dont	Sans franchise	Responsabilité tous dommages confondus : <b>6 000 000 €</b>
* RESPONSABILITE IMMEUBLE	Sans franchise	- Dommages Corporels : 6 000 000 € - Dommages matériels et immatériels : 1 000 000 € dont 200 000 € en dommages immatériels - Dommages d'atteinte à l'environnement accidentelle : 400 000 €
* RESPONSABILITE EN QUALITE DE PROPRIETAIRE	Sans franchise	Faute inexcusable : 1 000 000 €
* RESPONSABILITE EN QUALITE DE NON OCCUPANT	Sans franchise	Recours des voisins et des tiers ou des locataires : 2 000 000 € dont 200 000 € en dommages immatériels
Défense Recours	Seuil d'intervention : 350 €	<b>20 000 €</b>

### 3. Critères de solvabilité et pièces constitutives (nouvelle location)

TYPE DE REVENUS	TAUX DE DISPONIBILITE	PIECES DE SOLVABILITE REQUISES
Salaires nets issus d'un CDI hors période d'essai, primes exceptionnelles, heures supplémentaires, 13 <sup>ème</sup> mois, prime de résultats, prime de panier, frais de déplacement, part du salarié dans le paiement des tickets restaurant et complémentaire, sans préavis de départ	33%	- Trois derniers bulletins de salaire du Locataire, précédant immédiatement la date de signature du bail, à défaut, les bulletins de salaire depuis la signature de son contrat de travail s'ils sont disponibles. - Contrat de travail, à défaut, attestation employeur de moins de 30 jours à la signature du bail établie par l'employeur ou par un de ses représentants, ayant la capacité juridique d'attester et précisant que le Locataire est titulaire d'un contrat à durée indéterminée, qu'il n'est ni en période d'essai, ni en période de préavis ainsi que le montant de son salaire net annuel et sa date d'embauche ;
Etrangers employés par une société étrangère ou française travaillant à l'étranger et mutés en France se prévalant un CDI hors période d'essai, primes exceptionnelles, heures supplémentaires, 13 <sup>ème</sup> mois, prime de résultats, prime de panier, frais de déplacement, part du salarié dans le paiement des tickets restaurant et complémentaire, sans préavis de départ.	33%	- Trois derniers bulletins de salaire du Locataire, précédant immédiatement la date de signature du bail, à défaut, les bulletins de salaire depuis la signature de son contrat de travail s'ils sont disponibles, le bulletin de salaire de décembre. - Contrat de travail en France, à défaut, attestation employeur de moins de 30 jours à la signature du bail établie par l'employeur ou par un de ses représentants, ayant la capacité juridique d'attester et précisant que le Locataire est titulaire d'un contrat à durée indéterminée, qu'il n'est ni en période d'essai, ni en période de préavis ainsi que le montant de son salaire net annuel et sa date d'embauche ; -un RIB français sera exigible à la date de rentrée dans les locaux. Sans cela les clés ne pourront être remises. Ces dossiers font l'objet d'une validation par Insured axée sur la capacité à payer le loyer.
Pension de retraite	33%	- Dernier Avis d'Imposition - Trois derniers bulletins de pension précédant immédiatement la date de signature du bail ou les relevés de caisse de retraite
Préretraite	33%	- Justificatif du maintien des indemnités jusqu'au départ en retraite - Trois derniers bulletins de salaire du Locataire, précédant immédiatement la date de signature du bail, à défaut, les bulletins de salaire depuis la signature de son contrat de travail. Ou Justificatif de versement de retraite
Demandeurs d'emploi dispensés de recherche d'emploi	33%	- Justificatif du maintien des indemnités jusqu'au départ en retraite - Justificatif de versement Assedic - Dernier Avis d'imposition
Arrêt Maladie Courte durée	.../...	le calcul de la solvabilité s'effectue en intégrant les revenus qui auraient dû être perçus si le salarié n'avait pas été absent. Le taux de disponibilité dépend du type de revenu.
Arrêt Maladie Moyenne ou longue durée	.../...	le calcul de la solvabilité s'effectue en prenant en compte les indemnités assurance maladie ainsi que les éventuels salaires. Le taux de disponibilité dépend du type de revenu.
Travail à l'étranger revenus perçus en France	.../...	Le compte sur lequel est viré les salaires doit correspondre au RIB qui figure dans le dossier Locataire et d'un établissement bancaire domicilié en France. Le taux de disponibilité dépend du type de revenu.
Personne morale	sans objet	Les fonds propres sur les 2 dernières années, la trésorerie, le résultat d'exploitation et le résultat net devront être positifs. Pour les sociétés qui refusent de transmettre leur liasse fiscale, on procèdera à une demande d'agrément. Le Loyer ne devra pas excéder 10% du dernier résultat net de la société.
TNS, Indépendants...	33%	- Deux Avis d'imposition sont demandés sauf si l'activité a été créée depuis moins de deux ans auquel le dernier Avis d'imposition suffit. Le dernier Avis d'imposition devra justifier d'une année complète d'activité. Les activités de moins d'un an sont exclues - Copie de la carte professionnelle ou l'avis d'inscription au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce.
Dirigeant de société		- Extrait K-bis de la société ;
- bénéficiant d'une assurance « Chômage »	33%	- Trois derniers bulletins de salaire, précédant immédiatement la signature du bail pour les dirigeants salariés;
- ne bénéficiant pas d'une assurance « Chômage »	33%	- Une attestation de revenus établie par l'expert comptable pour l'année en cours pour les dirigeants non salariés. - Deux Avis d'imposition sont demandés sauf si l'activité a été créée depuis moins de deux ans auquel le dernier Avis d'imposition suffit. Le dernier Avis

		d'imposition devra justifier d'une année complète d'activité. Si l'attestation de revenus est plus favorable que les deux avis d'imposition, elle sera seule prise en compte. Sinon, la solvabilité sera calculée sur la base de la moyenne entre les deux Avis d'imposition et l'attestation d'emploi. - copie de l'attestation d'assurance « Chômage »
Pensions alimentaires (y compris les montants alloués au stade de l'ordonnance de non conciliation)	33%	Copie de la partie du jugement précisant le montant des pensions, si possible Avis d'imposition ou il en est fait mention.
Primes contractuelles récurrentes, 13 <sup>ème</sup> mois ou plus, paniers, déplacement + nuit + dimanche	33%	- 3 dernières fiches de paie, ou à défaut, fiches de paie depuis le recrutement - contrat de travail, a défaut attestation d'emploi
PAJE : Prestation d'accueil du jeune enfant (de 0 à 3 ans par enfant) ;	33%	Justificatif de versement CAF Copie du livret de famille
CLCMG : Complément du libre choix du mode de garde (de 0 à 6 ans) ;	33%	Justificatif de versement CAF Copie du livret de famille
AJE : Allocation jeune enfant	33%	Justificatif de versement CAF Copie du livret de famille
AA : Allocation d'adoption de 0 à 3 ans	33%	Justificatif de versement CAF Copie du livret de famille
AFEAMA : Aide à la famille pour l'emploi d'une assistance maternelle agréée	33%	Justificatif de versement CAF Copie du livret de famille
AGED : Allocation de garde à domicile (de 0 à 6 ans) ;	33%	Justificatif de versement CAF Copie du livret de famille
ASF : Allocation de soutien familial (pas de conditions de durée) ;	33%	Justificatif de versement CAF
AES : Allocation d'éducation spécialisée (1 à 5 ans) ;	33%	Justificatif de versement CAF Copie du livret de famille
AF : Allocations familiales	33%	Justificatif de versement CAF
APE : Allocation parentale d'éducation (de 0 à 3 ans)	33%	Justificatif de versement CAF Copie du livret de famille
CF : Complément familial	33%	Justificatif de versement CAF
API : Allocation parents isolés (de 0 à 3 ans)	33%	Justificatif de versement CAF Copie du livret de famille
AAH : Allocation aux adultes handicapés (de 1 à 5 ans après avis COTOREP)	33%	Justificatif de versement CAF Copie du livret de famille
APL/ALF/ALS : Aide personnalisée au logement	33%	Une simulation doit être effectuée, datée et signée par le Souscripteur sur le site internet de la Caisse d'Allocations Familiales au regard des éléments de solvabilité obligatoirement joints au dossier du Locataire.
Heures supplémentaires	25%	Trois derniers bulletins de salaire du Locataire, précédant immédiatement la date de signature du bail, à défaut, les bulletins de salaire depuis la signature de son contrat de travail s'ils sont disponibles.
Revenus Fonciers	25%	Dernier Avis d'imposition, Justificatif de propriété ou taxe foncière, bail, compte rendu de gestion si géré par un ADB, sauf si ces derniers figurent sur le dernier Avis d'imposition
Congés maternité	33%	Le calcul de la solvabilité s'effectue sur la moyenne des revenus de transfert ou indemnités assurance maladie.
ASSEDIC, RSA, RMI	25%	Les Assedic doivent être versés pendant une durée restante à courir de 8 mois à la signature du bail.
Avance sur commission	25%	- Trois derniers bulletins de salaire du Locataire, précédant immédiatement la date de signature du bail, à défaut, les bulletins de salaire depuis la signature de son contrat de travail s'ils sont disponibles. - Contrat de travail, a défaut, attestation employeur de moins de 30 jours à la signature du bail établie par l'employeur ou par un de ses représentants, ayant la capacité juridique d'attester et précisant que le Locataire est titulaire d'un contrat à durée indéterminée, qu'il n'est ni en période d'essai, ni en période de préavis ainsi que le montant de son salaire net annuel et sa date d'embauche ; - Les avances sur commissions sont prises en compte à 25%. Le « minimum convention » peut être pris en compte selon la nature du contrat.

Intermittent du spectacle ou assimilé, candidat se prévalant d'une activité artistique non salariée se prévalant d'un contrat sur les 2 dernières années à la signature du bail	25%	Copie du contrat de travail, facture d'honoraires, dernier avis d'Imposition
Travailleurs saisonniers se prévalant un contrat d'une durée restante à courir de 8 mois à la signature du bail	25%	3 dernières fiches de paie, ou fiches de paie depuis le recrutement s'ils sont disponibles, - Contrat de travail, a défaut, attestation employeur de moins de 30 jours à la signature du bail établie par l'employeur ou par un de ses représentants, ayant la capacité juridique d'attester et précisant que le Locataire est titulaire d'un contrat saisonnier ainsi que le montant de son salaire net annuel et sa date d'embauche ;
Salariés en période d'essai	25%	- Trois derniers bulletins de salaire du Locataire, précédant immédiatement la date de signature du bail, a défaut, les bulletins de salaire depuis la signature de son contrat de travail s'ils sont disponibles. - Contrat de travail, a défaut, attestation employeur de moins de 30 jours à la signature du bail établie par l'employeur ou par un de ses représentants, ayant la capacité juridique d'attester et précisant que le Locataire est titulaire d'un contrat à durée indéterminée ainsi que le montant de son salaire net annuel et sa date d'embauche ;
Salariés en contrat à durée déterminée se prévalant d'un contrat d'une durée restante à courir supérieure à 8 mois à la date de signature du bail	25%	- Attestation d'emploi datant de moins de trente jours à la date de signature du bail, établie par l'employeur ou par un de ses représentants, ayant la capacité juridique d'attester et précisant que le Locataire est titulaire d'un contrat à durée déterminée, faisant mention de la date d'embauche, de la date de fin de contrat ainsi que du montant de son salaire net mensuel; à défaut, le contrat de travail devra être fourni ; - Trois derniers bulletins de salaire, du Locataire, précédant immédiatement la date de signature du bail à défaut, bulletins de salaire depuis le contrat de travail s'ils sont disponibles.
Etrangers employés par une société étrangère et envoyés en mission en France se prévalant un contrat d'une durée restante à courir de 8 mois à la signature du bail	25%	Contrat de travail ou contrat de mission, 3 dernières fiches de paie
Intérimaires se prévalant d'un contrat sur les trois derniers mois à la signature du bail	25%	3 dernières fiches de paie, ou fiches de paie depuis le recrutement s'ils sont disponibles, contrat de travail, a défaut attestation d'emploi
Salarié chèque emploi service	25%	L'AI doit corroborer le niveau de revenu, bulletin de salaire, a défaut, volets sociaux des 3 derniers mois, si possible contrat de travail ou attestation
Revenu du secteur public non titulaires (militaires, infirmière etc.) (hors cas ci-dessus)	25%	Contrat de travail (d'au moins 8 mois restant à courir à la signature du bail), à défaut attestation employeur, 3 dernières fiches de paie, à défaut fiche de paie depuis la prise de fonction s'ils sont disponibles.
CLC : Allocation de libre choix ;	0%	Allocation ne pouvant être prise en compte dans le calcul de la solvabilité
APP : Allocation de présence parentale ;	0%	Allocation ne pouvant être prise en compte dans le calcul de la solvabilité
ARS : Allocation de rentrée scolaire ;	0%	Allocation ne pouvant être prise en compte dans le calcul de la solvabilité
Prime de déménagement ;	0%	Allocation ne pouvant être prise en compte dans le calcul de la solvabilité
Primes de Noël ;	0%	Allocation ne pouvant être prise en compte dans le calcul de la solvabilité
Revenus perçu à l'étranger	0%	Ils sont refusés, les salaires et traitements doivent être réglés en France.
Revenus financiers (Dividendes, Plus Value, Soulte, Revenu Obligatoire, etc.)	0%	Ils sont refusés: Revenus aléatoires
2 cautions solidaires ou + avec foyers distincts	variable en fonction du type de revenu du garant	3 cautions solidaires distinctes au maximum. Il n'y a pas de minimum de revenus par caution solidaire.
2 cautions solidaires même foyer	variable en fonction du type de revenu du garant	3 cautions solidaires distinctes au maximum. Il n'y a pas de minimum de revenus par caution solidaire.
Caution solidaire résidant à l'étranger	variable en fonction du type de revenu du garant	La résidence fiscale devra être située en France ou dans les DOM TOM, les salaires devront être réglés en France ou dans les DOM TOM
Location à l'état (gendarmerie, préfecture, caserne,...)	néant	Le dossier devra être constitué uniquement de l'habilitation du signataire du bail et du bail spécifique rédigé par l'état, il n'y a pas de calcul de taux d'effort. Le dossier de location pour la personne physique devra être constitué.

Nantissement Bancaire	.../...	Nantissement pour une durée minimum de 3 ans et l'équivalent d'un an de Loyers bloqué au profit du Propriétaire.
Locataire personne morale pour occupant physique	.../...	Le dossier de location pour la personne physique doit obligatoirement être constitué.
Apprenti	.../...	Contrat d'apprentissage, caution(s) solidaire(s)
Etudiant non boursier Apprenti sous contrat de professionnalisation	.../...	Carte d'étudiant, à défaut, attestation d'inscription, caution(s) solidaire(s)
Caution solidaire personne morale ou caution bancaire	.../...	Caution solidaire personne morale : demande d'agrément nécessaire. Caution bancaire si durée de 3 ans pour une somme équivalente à 1 an de Loyer : possibilité de demande d'agrément. Pas de modèle spécifique, le support de la banque est accepté.



## 4. Conditions de reprise des lots

### Locataires déjà en place à la date de l'adhésion à l'assurance

#### **Lots non assurés précédemment :**

La garantie ne prend effet qu'à l'expiration d'une Période probatoire de 3 mois consécutifs.

Il faut que le Locataire soit à jour du paiement de ses Loyers et charges au moment de l'adhésion et qu'il règle régulièrement ses Loyers **pendant 3 mois consécutifs**.

Toutefois, la garantie ne peut pas être accordée pour les Locataires qui n'ont pas acquitté la totalité du quittancement émis à la date d'effet des garanties (Dépôt de Garantie, Loyers, charges ou arriérés de charges) ou qui ont fait l'objet d'incidents de paiement ou de litige de quelque nature que ce soit avec le Propriétaire dans les 12 derniers mois précédant la date de l'adhésion.

#### **Lots assurés précédemment en GLI :**

Lorsque les lots d'un Propriétaire étaient déjà assurés pour les mêmes risques par un autre Assureur dans le cadre d'un contrat GLI, et qu'il s'est écoulé moins de 3 mois entre la date d'effet de la résiliation du précédent contrat et la date d'adhésion, la solvabilité du Locataire est acquise de plein droit et la Période probatoire est supprimée.

Dans ce cas, l'Assureur considère aussi que le dossier constitué lors de la signature du bail est suffisant.

Le locataire doit être à jour de ses loyers et charges au jour de l'adhésion.

## 5. F.A.Q.

### ▪ **Quels sont mes contacts pour la mise en place de mon nouveau contrat ?**

L'agence Maurin gère les relations commerciales avec les adhérents.

Un numéro dédié : 04 93 05 30 01

INSURED SERVICES est à votre disposition pour toutes les questions techniques relatives à la mise en place de votre contrat et la gestion des adhésions.

Un numéro dédié : 05 61 00 12 66

### ▪ **Sous quel format dois-je transmettre les bordereaux de primes mensuels ?**

Le bordereau de primes mensuel doit être obligatoirement adressé à INSURED Services sous un format excel ou csv. Les impressions papiers ne pourront pas être traitées. Les données devant figurer dans le bordereau seront communiquées dans un document remis lors de la souscription au contrat AXA.

### ▪ **Puis-je faire une demande d'agrément systématique pour chaque nouveau dossier de candidature locataire ?**

Dans le cadre du contrat AXA pour compte, le souscripteur devra vérifier que le dossier du candidat locataire répond aux critères de solvabilité et de constitution contractuels pour chaque nouveau bail d'habitation devant être assuré. En cas de non-conformité aux critères d'éligibilité contractuels, le Cabinet INSURED Services peut être sollicité pour avis consultatif. Cependant, la vérification complète du dossier interviendra lors d'une déclaration de sinistre.

### ▪ **Puis-je garantir en loyer impayé un local commercial ?**

Ce type de bail est exclu des Conditions Générales AXA du présent contrat. Une solution est à l'étude pour élargir la garantie.

### ▪ **Puis-je avoir deux contrats GLI en cours ?**

Oui, vous pouvez conserver votre contrat actuel jusqu'à sa date d'échéance.

### ▪ **Dans quels cas puis-je résilier mon contrat actuel ?**

3 cas de figure :

- Votre contrat a été résilié par votre précédent assureur et vous n'avez plus qu'à nous contacter pour démarrer votre nouveau contrat.
- Votre contrat subi à effet de sa prochaine échéance (1er janvier ou autre) une augmentation de taux, et il vous est donc possible de refuser celle-ci et de résilier votre contrat par LRAR pour cette prochaine échéance fusse-t-elle au 1er janvier !
- Votre contrat n'a pas subi d'augmentation mais pour diverses raisons (taux, philosophie mutualiste, etc...) vous souhaitez changer et là nous devons regarder les dispositions spécifiques de votre contrat actuel.

Dans tous les cas nous sécuriserons votre process de résiliation en vous demandant de nous envoyer la copie de votre contrat en cours sur : [gli@axamaurin.com](mailto:gli@axamaurin.com) et nous vous ferons une réponse écrite validée avec notre avocat partenaire.

▪ **Que se passe-t-il avec les lots sinistrés ?**

Les lots sinistrés demeurent au sein du contrat actuel. Ce n'est qu'à la clôture du sinistre qu'il sera possible de transférer ces lots sur le nouveau contrat.

Pour être transférable, le locataire devra être à jour du paiement de ses loyers et charges au moment de l'adhésion du propriétaire.

▪ **Comment faire avec mes PNO en cours chez un autre assureur ?**

La loi Chatel est applicable sur les contrats PNO, l'agence AXA Maurin vous guidera dans le process de résiliation

▪ **Dois-je faire signer un bulletin d'adhésion ?**

En présence d'une clause de substitution à l'assurance dans le mandat de gestion, le mandataire aura la faculté de changer l'assurance locative de son mandant, sous réserve que la nouvelle offre soit plus avantageuse, en garantie et en tarif, en comparaison avec la dernière assurance en cours.

Si ces conditions sont remplies, il ne sera pas nécessaire de faire signer un nouveau bulletin de souscription au propriétaire, un courrier d'information sera suffisant.

A défaut de cette clause, il sera nécessaire de faire signer les nouveaux bulletins par les assurés.

▪ **Puis-je transférer mes lots GRL ?**

Les locataires GRL devront attester d'un paiement régulier de leur loyer mensuel sur les 12 derniers mois précédent la prise d'effet des garanties ou respecter les critères de solvabilité du nouveau contrat et être à jour de leurs loyers à la date de l'adhésion par le propriétaire.

## 6. Comment souscrire au contrat AXA

- ➊ Compléter et signer le formulaire de souscription (page 13)
- ➋ Joindre votre carte de gestion
- ➌ Adresser tous les documents à [fnaim@insuredservices.fr](mailto:fnaim@insuredservices.fr)

### A réception des éléments, nous vous adresserons :

- ➔ Les conditions particulières en triple exemplaire (dont 2 exemplaires à nous retourner signés)
- ➔ Les conditions générales AXA
- ➔ Un Welcome Pack Opérationnel
- ➔ Une aide à la déclaration mensuelle des cotisations GLI et PNO

N° de département : .....

## INFORMATION SOUSCRIPTEUR / ADMINISTRATEUR DE BIENS

Nom de la Société de Gestion : ..... Date de création : .....

Nom du dirigeant : .....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Carte professionnelle gestion : ..... n° Syndicat : .....

Organisme de Caution : ..... Montant de la garantie : .....

Assurance R.C. Professionnelle : ..... N° de contrat : .....

N° d'immatriculation à l'ORIAS : .....



Joindre

• Carte de Gestion

## GARANTIES LOYERS IMPAYÉS & GARANTIES ANNEXES

DATE D'EFFET SOUHAITÉE : 01 / ..... / 20 .....

Sur l'ensemble des lots en gestion locative :

Nombre de lots en gestion : ..... lots

Nb de lots neufs à venir annuellement : ..... lots

Nb de lots à rapatrier : ..... lots

Loyer moyen : ..... €/mois Loyer le plus élevé : ..... €/mois

Montant de loyers annuels de ..... Euros

Votre assureur actuel est-il AXA ?  OUI  NON

Fait à ....., le ..... / ..... / 20 .....

Signature et cachet de l'administrateur de biens :